



Vente de maison par agence immobilière

Par **dom66**, le **14/08/2014** à **11:16**

Bonjour,

J'ai vendu ma maison par le biais d'une agence immobilière, j'ai signé un compromis de vente le 10 mars 2014 qui prend fin le 31 août 2014. Il s'avère qu'à 15 jours de l'expiration de la date du compromis, l'acheteur n'a pas encore vendu sa maison car il doit effectuer une scission de copropriété, hors l'agent immobilier n'a pas dénié m'informer en temps et heure, j'ai dû le harceler au téléphone et presque lui dire comment procéder. Il est quand même inadmissible qu'un agent immobilier ne s'informe pas auprès du notaire de la partie acheteur, qui lui même doit avoir tous les éléments en main lors d'un achat ou vente d'une propriété. j'aimerais ne pas donner la commission à cet agent immobilier, qui apparemment est intéressé que par celle-ci. Je tiens à préciser que la vente risque de capoter et que par la même occasion je ne pourrai pas acquérir un bien. Que me conseillez-vous ?